



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/68
1er novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES
PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU
LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Dixième session
New York, 6-17 janvier 1997
Point 2 de l'ordre du jour

TRAVAUX EN COURS SUR LES REPERES ET INDICATEURS A UTILISER POUR MESURER
LES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Note du Secrétariat

Suite aux débats qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail II lors de la neuvième session du Comité intergouvernemental de négociation, le Secrétariat a été prié, dans la Décision 9/12 de poursuivre les travaux sur les repères et indicateurs engagés en application de la Décision 8/8.

Suite à la demande exprimée dans la Décision 9/12, le Secrétariat a invité les membres du Comité intergouvernemental de négociation intéressés à lui faire parvenir leur communication écrite le 15 octobre 1996 au plus tard, et a établi un processus de consultation officieux ouvert à tous en vue d'étoffer ce travail. Le Secrétariat fera un rapport sur la question qu'il mettra à la disposition des membres à la dixième session sous forme de document officieux.